

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **6 Février 2017**
Date de Publication et d’Affichage : **13 Février 2017**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 10 Février 2017 à 20H00 en Mairie de LA PETITE PIERRE

Sous la Présidence de : Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

Membres en fonction présents : Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB *Adjoints au Maire*

MM. Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Eric HECKEL, Charles SALING, Mme Noëlle MICHAELY, MM. Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH *Conseillers Municipaux*

Membres absents excusés : M. Alfred KLEIN, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM. Luc SENDEL, Claude WINDSTEIN, Philippe VELTEN

Membre absent non excusé : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : M. Claude WINDSTEIN à Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- ❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire prises par délégation

- 1. Actualisation des tarifs de fourniture de chaleur concernant la Chaufferie Collective au bois du Reberg**
- 2. Signature d'une Convention "A.C.T.E.S." avec la Préfecture du Bas-Rhin pour la dématérialisation et télétransmission des Actes soumis au contrôle de légalité**
- 3. Adoption d'un devis du prestataire Berger Levrault pour la mise en service du système d'échanges sécurisés "Contrôle de Légalité - A.C.T.E.S."**
- 4. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. Réunion de la Commission "Finances" prévue le Mardi 28 Février 2017 à 15H en Mairie
 - B. Projet de "Journée Citoyenne" (date prévisionnelle : le 1^{er} Avril 2017)
 - C. Commission "Forêt" le Samedi 25 Février 2017 à 9H (RDV parking salle polyvalente)
 - D. Réflexion sur la constitution d'un groupe de travail pour la mise en œuvre des 35 engagements retenus dans le cadre de la Charte Européenne des Langues régionales minoritaires
 - E. Presbytère Catholique (rez de chaussée)
 - F. Avancement des opérations de collecte concernant le recensement de la population
 - G. Réunions de chantier concernant les travaux d'aménagement (2^{ème} phase) de la Rue des Bergers
 - H. Personnel Communal

* * *

❖ Désignation d'un Secrétaire de séance

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. **Eric HECKEL** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du Vendredi 13 Janvier 2017 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire prises par délégation**

Informations diverses et réunions intervenues depuis la dernière séance -

Décisions du Maire prises par délégation :

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Les élus sont informés du dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant le bien suivant :

- bien situé en Section AD, parcelles N° 107/67 et N° 106/67 (18 Route d'Ingwiller), d'une surface totale de 11,01 ares (surface habitable de 220 m²), bâti sur terrain propre, vendu en totalité, à usage d'habitation, actuellement sans occupant, grevé de droits réels ou personnels (servitude de passage),

soumis au D.P.U. conformément aux Article L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et pour lequel il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain.

* * *

1. ACTUALISATION DES TARIFS DE FOURNITURE DE CHALEUR CONCERNANT LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG

Faisant suite à la réunion annuelle avec les usagers de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg qui s'est tenue le 14 Janvier 2017 en Mairie et à laquelle ont été conviés les utilisateurs raccordés à l'installation collective de chauffage, il est rappelé aux élus les principaux points abordés lors de la réunion, à savoir :

- point sur le fonctionnement de l'installation (travaux réalisés en 2016 et travaux à envisager en 2017),
- bilan sur la situation financière du service à la fin de l'année 2016,
- projet de budget et d'ajustements tarifaires pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE, après avoir pris connaissance des données financières provisoires de l'exercice 2016 concernant le service annexe et en avoir délibéré, **CONSIDÉRANT** la tenue de la réunion des usagers de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg et les propositions faites par la Commune en matière de modulation tarifaire à partir de 2017,

CONSIDÉRANT le retour à l'équilibre financier du service et la nécessité de procéder à des ajustements tarifaires, en accord avec les représentants des abonnés,

AU VU de la situation financière, des consommations globales constatées, de l'évolution du coût des énergies et des tarifs **inchangés depuis Septembre 2015**,

DÉCIDE :

- de procéder à une révision des tarifs de vente de chaleur aux abonnés, constitués par la consommation d'énergie calorifique (R1) et d'une redevance d'abonnement (R2) qui sont fixés dans le tableau ci-dessous, avec une entrée en vigueur **au 1^{er} Mars 2017** :

Catégorie d'abonnement	Redevance R1 € HT par kWh	Redevance R2 € HT par an	P.M. Tarif en € pour la période précédente		Variation en %	
			R1	R2	R1	R2
Pavillons individuels, immeubles à usage d'habitation	0,064 €	520,- €	0,078	504,00	-17,95%	3,17%
Grands consommateurs :						
▪ Maison de Retraite	0,064 €	15.000,- €	0,078	8.580,00	-17,95%	+74,82%
▪ Village Vacances	0,064 €	12.000,- €			-17,95%	+39,86%

- de reconduire l'application bimestrielle des conditions de facturation comme suit :
 - **Redevance R1** : facturation du nombre de kWh réellement consommés en fonction du relevé réel ou estimatif du compteur de chaleur,
 - **Redevance d'abonnement R2** : abonnement annuel différencié en fonction de la catégorie des consommateurs, pour l'ensemble des bâtiments inclus dans le périmètre du Reberg et raccordés au réseau de chaleur.

Le Conseil Municipal se réserve toutefois la possibilité de procéder à d'éventuels ajustements tarifaires, après information des usagers, notamment en cas de fluctuation significative du prix de la matière première.

Fait et délibéré en séance le 10 Février 2017.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. SIGNATURE D'UNE CONVENTION "A.C.T.E.S." AVEC LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN POUR LA DÉMATÉRIALISATION ET TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Mme le Maire indique aux conseillers municipaux que la loi NOTRÉ comporte diverses dispositions relatives à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Cette transmission peut s'effectuer par voie électronique, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État.

La Commune choisissant d'effectuer par voie électronique tout ou partie des actes mentionnés à l'article L.2131-2, recourt à un dispositif de télétransmission ayant fait l'objet d'une homologation dans des conditions fixées par arrêté du ministre de l'intérieur.

Afin de mettre en place la procédure d'adhésion au dispositif de dématérialisation des actes, le Conseil Municipal est invité à adopter une décision autorisant l'exécutif à signer une convention avec la Préfecture du Bas-Rhin relative à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2,

VU le projet de convention à passer entre le représentant de l'État et la Commune de La Petite Pierre, comportant diverses dispositions :

1. Parties prenantes à la convention,
2. Partenaires du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la télétransmission,
3. Engagements sur la mise en œuvre de la télétransmission,
4. Validité et actualisation de la convention,

CONSIDÉRANT QUE la Commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité auprès de la Préfecture du Bas-Rhin,

DÉCIDE :

- de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- de donner son accord afin que Mme le Maire signe la convention d'adhésion et de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin,
- d'autoriser Mme le Maire à signer électroniquement les actes qui seront télétransmis.

Fait et délibéré en séance le 10 Février 2017.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. ADOPTION D'UN DEVIS DU PRESTATAIRE BERGER-LEVRAULT POUR LA MISE EN SERVICE DU SYSTÈME D'ÉCHANGES SÉCURISÉS "CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - A.C.T.E.S."

Dans le cadre de la mise en œuvre de la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité, les conseillers municipaux prennent connaissance du devis N° DV0431594-1 du 02 Février 2017 établi par la société BERGER LEVRAULT, relatif à la mise en service d'une application d'échanges sécurisés concernant le contrôle de légalité des actes et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Contrat BLES** (contrôle de légalité - Actes, abonnement de 3 années) au tarif de **69,96 € H.T./an**,
- fourniture d'un pack Certificat électronique RGS 3 ans, pour un montant de **450,- € H.T.**,
- mise en œuvre du contrat BLES (mise en service - ouverture de compte) pour ½ journée, soit **340,- € H.T.**

Considérant que cette solution est conforme au contexte réglementaire actuel et que le prestataire fait partie des opérateurs de transmission homologués pour A.C.T.E.S. par le Ministère de l'Intérieur, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'option BLES de l'opérateur BERGER-LEVRAULT selon les modalités tarifaires définies ci-dessus,
- donne son accord à Mme le Maire afin de signer le contrat d'adhésion aux services BERGER- LEVRAULT pour la mise en œuvre de l'application BLES destinée à permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif de l'Exercice 2017.

Fait et délibéré en séance le 10 Février 2017.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- A. Réunion de la Commission "Finances" prévue le Mardi 28 Février 2017 à 15H en Mairie**
- B. Projet de "Journée Citoyenne" (date prévisionnelle : le 1^{er} Avril 2017)**
- C. Commission "Forêt" le Samedi 25 Février 2017 à 9H (RDV parking salle polyvalente)**
- D. Réflexion sur la constitution d'un groupe de travail pour la mise en œuvre des 35 engagements retenus dans le cadre de la Charte Européenne des Langues régionales minoritaires**
- E. Presbytère Catholique (rez de chaussée)**
- F. Avancement des opérations de collecte concernant le recensement de la population**
- G. Réunions de chantier concernant les travaux d'aménagement (2^{ème} phase) de la Rue des Bergers**
- H. Personnel Communal**

Aucun autre point ne restant à l'Ordre du Jour, Mme le Maire déclare la séance close à 22H30.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

Nadine HOLDERITH-WEISS <i>Maire</i>		Luc SENDEL <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Anne ADOLFF-ZIMMERMANN <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Charles SALING <i>Conseiller Municipal</i>	
Rémy STRUB <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Claude WINDSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Alfred KLEIN <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>	Noëlle MICHAELY <i>Conseillère Municipale</i>	
Michel VOLKRINGER <i>Conseiller Municipal</i>		Philippe VELTEN <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Emmanuel RENAUD <i>Conseiller Municipal</i>		Didier TOUSSAINT <i>Conseiller Municipal</i>	
Isabelle WILHELMY-ARNOULD <i>Conseillère Municipale</i>	<i>ABSENTE EXCUSÉE</i>	Jean-Claude BARTH <i>Conseiller Municipal</i>	
Éric HECKEL <i>Conseiller Municipal</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
VENDREDI 10 MARS 2017 à 20H00 EN MAIRIE**

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le **13 Février 2017**.